

## ARRÊTÉ

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques,

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
- Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
- Considérant que 249 fonctionnaires ont bénéficié de la promotion interne au grade d'agent de maîtrise en application du 1° de l'article 6 du décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié précité,
- Considérant dès lors que 124 fonctionnaires peuvent bénéficier de la promotion interne à ce grade après examen professionnel en application du 2° de l'article 6 du décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié précité,
- Considérant les propositions émanant des autorités territoriales des collectivités affiliées au Centre de Gestion,
- Considérant que les fonctionnaires proposés ont satisfait aux épreuves de l'examen professionnel,
- Considérant l'arrêté du Président du Centre de Gestion en date du 30 mai 2024 fixant les Lignes Directrices de Gestion de promotion interne,

## ARRÊTÉ

**Article 1<sup>er</sup>** : À compter du 15 novembre 2024, sont inscrits sur la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise territorial après examen professionnel au titre de la promotion interne pour l'année 2024 les 15 fonctionnaires suivants :

NOM-PRÉNOM	GRADE
BARNETCHE Cédric	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe
BAUDINET Cédric	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe
BENNOUR Mehdi	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe
BERDOULAY Julien	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe
DELAS Jérémy	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe
FERNANDES Thomas	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe
FOURNIE Julien	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe

GONZALEZ Bruno	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe
ILARDIA GOUAILLARD Alexandre	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe
JAUD Christelle	ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe
LASCUBE Sébastien	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe
NABERES Pierre	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe
PERE Christine	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe
RICART Patrick	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe
TEXIER Dimitri	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe

**Article 2<sup>ème</sup> :** L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

L'inscription sur la liste d'aptitude est valable deux ans à compter du 15 novembre 2024. Si le recrutement n'intervient pas dans ce délai, le fonctionnaire peut demander sa réinscription, un mois avant l'échéance, pour chacune des deux années suivantes.

**Article 3<sup>ème</sup> :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du Département des Pyrénées-Atlantiques.

**Article 4<sup>ème</sup> :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU – CS 50543 – 64010 PAU Cedex dans le délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication. La requête peut être déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



**Le Président,  
Nicolas PATRIARCHE**

Maire de Lons  
Conseiller départemental de Lescar,  
Gave et Terres du Pont-Long

